L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 4 NOVEMBRE 1887.

Mlle Berthe Pemberton.

Nous avions espéré un instant—et il y avait là quelque peu d'égoïsme de notre part—que Mlle Berthe Pemberton ne ferait qu'un séjour passager à New-York; des nouvelles qui nous viennent d'excellente source, nous disent qu'il n'en sera pas ainsi.

A peine arrivée dans la grande métropole du continent américain, la jeune pianiste s'y est attiré les sympathies les plus vives, et par son talent et par sa nature, charmants tous deux. Si bien que son cercle nouveau, cercle éclairé et influent, s'est mis en campagne pour lui être utile et vite des offres sérieuses lui ont été faites. Ces offres, aussitôt réalisées, étaient trop tentantes pour qu'elle n'y cédât point, et la voici décidément installée, fixée à New York, où elle va poursuivre la carrière qu'elle s'est choisie et où si rapidement elle a marqué ici : la carrière de l'enseignement. Elle y débute là bas avec une clientèle déjà enviable et nous savons, à n'en pas douter, que, dans un bref délai, bien des élèves vont s'ajouter au carnet du sympathique et habile professeur.

Ce ne sont pas seulement les leçons qui sont venues à Mlle Berthe Pemberton, sa participation à diverses séries de concerts importants est aussi assurée et c'est là pour elle un facteur des plus précieux.

Elle va certainement manquer au monde musical de la Nouvelle-Orléans, où elle tenait si bien sa place ; mais si nous regrettons le vide qu'elle y laisse, nous lui portons un intérêt trop réel pour ne pas la féliciter de la position nouvelle qu'elle doit à sa valeur artistique, à son énergie.

Il nous paraîtrait malséant d'entrer ici dans des détails se rattachant entièrement à sa vie privée, néanmoins nous pouvons bien le dire : si Mlle Pemberton consent ainsi à abandonner son pays natal, qu'elle aime sincèrement ; si elle se résigne, non sans peiner de ce détachement, à laisser un cercle, des amis dont le souvenir l'accompagnera partout où elle ira, c'est que des devoirs de famille s'imposent à elle, et que ces devoirs elle veut les remplir dans toute leur plénitude, avec cette force de volonté que donne l'affection. Avec nos regrets, nous lui envoyons notre compliment le plus amical, nos meilleurs souhaits.

Sa sœur, Mme Pemberton-Hincks, qui récemment lui rendait une visite de quelques semaines, n'a pas tardé non plus à se faire distinguer comme voix, comme chanteuse, à New York, à Hartford. Le concert, les auditions privées devant des juges autorisés, des artistes en vue, lui ont valu, à elle aussi, des succès tout flatteurs et dont l'influence pourrait bien quelque jour la rappeler là bas; sans compter l'attraction de la sœur qui l'y attend.

Il faut remercier les deux jeunes femmes qui ont si vaillamment représenté la Nouvelle Orléans à Hartford, à New-York. Une fois de plus elles y ont prouvé que notre vieille réputation de goût artistique, de tempérament musical, est toujours justifiée par les faits.

La troupe de l'Opéra.

Au moment où nous écrivons ces lignes le steamer *Nantes* n'est pas encore signalé. Il ne faut pas, d'ailleurs, s'en étonner, il n'y a aucun retard. Les traversées de cette ligne, venant de Bordeaux, sont, en général de 21 à 22 jours pleins.

On nous dit que quand le navire viendra à quai, il sera salué par une salve d'artillerie. Nous ignorons si en effet il en a été décidé ainsi; mais s'il nous est permis de donner un avis à l'administration, qui ne peut douter du très vif intérêt que nous lui portons et qu'elle mérite complètement, nous lui adressons le conseil de renoncer à ce projet, coûteux d'abord, puéril peut être, et dont le bon résultat pratique nous semble très contestable pour dire le moins. Nous pouvons nous tromper, mais croyons la servir en plaçant ici cette observation. Nous lui devons cette franchise.

Le remorqueur *B. D. Woods*, qui doit aller au devant du *Nantes*, partira du quai situé au pied de la rue du Canal. On fera connaître aux invités l'heure de ce départ.

—La Société artistique qui se désigne par ces quatre lettres I. O. B. B., donnera mercredi prochain, 9 novembre, au Grunewald Hall, sa première soirée littéraire et musicale. On commencera à sept heures et demie.

Nos remerciments pour l'invitation adressée à l'*Abeille*.

Théâtre St. Charles.—Hier soir encore la salle du St. Charles était fort bien garnie; un nouveau succès a été obtenu par les exercices des chevaux, ponies et mulet du Professeur Bristol.

Dans la troisième partie de son programme si corsé, si varié, il a fait paraître un pony, né il y a peu de jours et qui, en venant au monde, pesait quinze livres six onces. La mignonne bête, que le professeur tient aisément dans ses bras, est déjà *at home* sur la scène; elle y court, elle y gambade, elle s'y cabre et déjà aussi se montre intelligente et obéissante au maître.

Mère et petit se portent à merveille. Bessie, la mère, est de toute petite race, on le pense, mais ses formes et sa robe bigarrée sont charmantes. Elle assiste très pacifiquement aux exercices de son pony minuscule, et avec l'air de protection d'un élève de High School, suivant les faits et gestes d'un mioche du département primaire.

Aujourd'hui, avant dernière soirée de ce curieux spectacle, que l'on aura demain, en matinée et le soir.

Après demain, première représentation de la pièce célèbre, toujours demandée: *Devil's Auction*.

Cette féerie, pour laquelle M. W. J. Gilmore a fait des dépenses considérables, a été complètement remaniée; elle a, sous sa forme actuelle, tout l'attrait d'une brillante nouveauté.

Décors, trucs, costumes, accessoires, effets de lumière, changements à vue, transformations, tout cela est d'un grand luxe et d'une exécution irréprochable. La troupe ne comporte pas moins de soixante sujets: danseurs, gymnastes, acrobates, jongleurs, magiciens, venus de la France, de la Russie, de l'Italie, de l'Espagne, du Japon, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'univers entier, et de mille autres lieux, dirions-nous passque, à l'instar de Fontanarose.

Académie de Musique.—La soirée d'aujourd'hui est l'avant dernière de la troupe où figure, au premier rang, Mme Dion Boucicault. Son rôle de Mary Carroll, dans *My Geraldine*, lui a valu aux Etats-Unis un regain de vogue; elle y a des scènes très bien composées, rendues avec beaucoup de sentiment dramatique.

A ce drame se mêle souvent la note comique et cette note-là M. O'Rourke la manie avec verve.

Nos lecteurs savent que l'engagement de Mlle Mabel Sterling s'ouvre après-demain dimanche. L'ouvrage qui formera le programme de la semaine entière, est une sorte d'opérette burlesque: *Three corners*, de Scott Marble; une suite de situations plus grotesques les unes que les autres, et traitées avec esprit, musicalement parlant aussi.

Mlle Mabel Sterling, que l'on nous annonce comme l'une des plus jolies femmes de la scène américaine, y tient un rôle de soubrette avec lequel elle s'est fait une réputation d'actrice et de chanteuse d'opérette.

On dit grand bien aussi des dix ou douze sujets qui la secondent. La pièce *Three Corners* se distingue encore par la richesse de la mise en scène, des costumes surtout.

Dime Museum.—Représentations chaque jour, de dix heures du matin à dix heures du soir. Programme des plus engageants en ce moment: deux théâtres, Mlle Ada Briggs, un miracle d'embonpoint, qui porte vaillamment ses 638 livres; Mlle Lou Weller, avec une chevelure comme celle dont notre commune mère Eve s'enveloppait; un prestidigitateur, un magicien, Mlle Emma, la dormeuse aérienne, la troupe des *Nashville Students*, etc., etc.

Théâtre Faranta.—Ce soir, autre représentation du drame à spectacle: *The World*, pour la mise en scène duquel la direction n'a pas dépensé moins de $10,000. Dépense justifiée par le succès. La troupe qui joue l'ouvrage est de premier ordre; elle a pour étoile M. J. Z. Little, acteur et auteur, que le succès suit partout. Chaque soir le public applaudit à l'interprétation et aux effets scéniques, qui sont très nombreux dans ce drame.

Lundi prochain: *Un Plum Pudding.*

Deux professeurs se retrouvent au lycée.
—Mon cher collègue, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances.
—Ah! excellentes. J'ai appris le grec à ma jeune femme.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nlle-Orléans, 3 novembre 1887.—Indications—Pour la Louisiane: Temps beau, vents légers et variables, température stationnaire.

Température du 3 novembre 1887.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	60	12
Midi	65	17
3 P. M.	69	21
6 P. M.	66	18

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.
Jean Babette à Mlle Marie St. Paul.
Edward T. Sellers à Mlle Anna N. Bisso.
Anthony Hermann à Veuve Mary Blaney.
John Murray à Veuve Catherine Witt.

Naissances.
Mme Geo. A. Knop, une fille.
Mme Peter Bertrand, un garçon.
Mme Wm. J. Oakes, un garçon.
Mme Albert Jaeger, une fille.
Mme Nicholas Schneider, une fille.
Mme Wm P. Dangerfield, une fille.
Mme Antoine Delcous, une fille.

Décès.
Mlle Marie J. E. Copping, 27 ans, 233 1/2 rue Mandeville.
Veuve Pierre Pélanne, 63 ans, 363 rue Ursulines.
Charles Nelson, 43 ans, Hôpital de la Marine.
Veuve Célina J. Pascal, 68 ans, 123 rue Miro, côté nord.
Lavinia Mack, 55 ans, Broad, près Poydras.
*Albert J. Audry, 6 ans, 117 1/2 rue des Français.
*Matilda Anderson, 50 ans, rue Seconde, près St David.
Robert B. Power, 3 mois, 67 1/2 St Mary.
Wm Peddie, 73 ans, 371 rue Decatur.
Louis Taylor, 69 ans, 85 rue Musique.
Lola G. Brand, 3 mois, 88 rue Gallatin.
Marie Dicorte, 9 jours, Magazine et Milan.
Charlotte Blaydew, 78 ans, St Jacques.
*Diphthérie.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Henry Thoele à Charles Noël, quatre terrains dans l'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Pologne et Lesseps, $400.

John A. W. Jacobs et als. à Frank H. Winter, un terrain ou portion de terre dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, St-André et Félicité, $535.

Pascal Lestelle à Jacques Bordeaux, quatorze lots de terre dans l'ilet borné par les rues Galvez, Miro, Onzaga et Lapeyrouse, $1200.

Edmond Rixner à Jules Dessalles, un terrain dans l'ilet borné par les rues Marais, St-Antoine, Antonia et St-Claude, $400.

Cour de Circuit—Le Bendon Sugar Refining Co. demande une injonction contre Mme Annie Loerich pour l'empêcher de livrer sa récolte de sucre à aucune autre raffinerie, un contrat ayant été passé entre la Bendon Refinery et la défenderesse.

Cour Civile.—Barber Asphalt Pavement Co. contre B. R. Farman pour $687.25, contre l'Exposition Railway Co. $145.58 et contre H. R. Gogreve pour $21 16 c5.

C. Burkhalter contre Tom Adams & Co., de Senford, Flo., pour $1000.

Prosper Lanai contre Eugène Erath, $104.40.

H. I. Foote contre Mme Clara Goodwin, en recouvrement de $1000 que la défenderesse aurait perçus au nom du défendeur qui lui avait donné plein pouvoir d'agir en son lieu et place auprès du gouvernement pour obtenir cette somme, à laquelle avait été évaluée la perte qui lui avait été causée par la confiscation de ses (de Foote) troupeaux pendant la guerre civile.

Benj. Andrews contre M. Pixs, locataire des quais du 3me District, pour $140 de dommages.

Le testament de Martin Meyer est ouvert.

Marie E. Daubert et John W. Coffey ont été émancipés.

Inventaire de la succession Lena Hartley, $1000.

Cour Criminelle de District. Section A.

Jacob Dessauer et H. J. Davis, larcin, 18 mois de prison.

Cour du recorder Davey.—Margaret Thompson, coups et blessures, cour criminelle sous caution de $500.

Adeline Tutter, larcin, cour criminelle, $250 de caution.

Prise de voile.—Hier matin, à 10 heures, les jeunes filles qui devaient entrer dans l'ordre des sœurs de la Merci, ont prononcé leurs vœux en présence d'une nombreuse assistance réunie dans la chapelle du couvent St Alphonse où avait lieu la cérémonie. Son Eminence le cardinal Gibbons, qui avait prêté son précieux concours, s'est acquitté de la célébration de la cérémonie qui a été très brillante.

Un grand nombre de membres du clergé étaient présents.

Voici les noms des jeunes filles qui ont pris le voile:

Mlle Agnès Wiedeman, d'Allemagne, en religion sœur Marie Agnès.

Mlle Marie Keenan, de la Nouvelle-Orléans, en religion sœur Marie Angelinica.

Mlle Teresa Donnelly, de la Nouvelle-Orléans, en religion sœur Marie Jacqueline.

Grèves.—Les troupes se sont portées, hier, dans le voisinage de Pattersonville où avaient eu lieu quelques scènes de violence. Dans plusieurs plantations, notamment sur celles qui avoisinent Thibodaux, on espère que les travailleurs vont reprendre leur ouvrage d'un moment à l'autre.

Les ouvriers de M. J. T. Moore ont refusé de quitter sa plantation et la force armée a dû être requise. Les arrestations ont été nombreuses, en sorte que la prison de Houma se trouve encombrée.

L'opinion de quelques planteurs est que si les nègres n'avaient pas subi une influence extérieure, ils n'auraient pas pris l'initiative de cette grève, qui, à leur avis, cache des intrigues politiques. Ils ajoutent que le prix payé par eux est tout ce qu'ils peuvent accorder à l'ouvrier, en ce moment surtout où le sucre est coté à la Bourse au plus bas prix qu'il ait encore atteint.

Ils ne voient point de raison pour que, s'ils cèdent aux réclamations des ouvriers, ceux-ci ne se montrent point encore satisfaits et que chacune de leurs concessions ne soit suivie d'une nouvelle grève pour en obtenir d'autres.

Meurtre.—Hier, à une heure de l'après-midi, un nommé Jacob Werther est entré dans un bar room situé rue Tchoupitoulas, No. 80. Il a été bientôt suivi d'un nommé Geo. Wright, employé de ce bar-room, qui tenait un revolver à la main. A la vue du nouveau venu, Werther est sorti dans la rue et a pris sa course en voyant que Wright le suivait.

Celui-ci qui était en effet sorti sur le trottoir a levé son revolver dans la direction du fugitif et a fait feu. Werther s'est affaissé et a été immédiatement relevé et entouré par un grand nombre de personnes parmi lesquelles beaucoup d'employés qui à cette heure prenaient leur lunch, dans le bar-room.

La voiture d'ambulance est arrivée très promptement et les étudiants ont déclaré très dangereuse la blessure de Werther qui a été atteint au milieu des reins.

Celui ci a été paraît-il victime d'une vengeance. Il a épousé contre le consentement de Wright, la sœur de celui-ci, une veuve du nom de Mme Crespo et aurait refusé à son beau-frère qui les lui avait réclamés, certains portraits de famille.

De là la fatale détermination de Wright. Il a été arrêté par les officiers Gibson et Munch.

Offres.—Aucune offre n'a été reçue de la part des entrepreneurs pour effectuer les travaux de construction de l'égout de la rue du Camp, aux conditions offertes par la ville, c'est à dire payables comptant ou $10,000 comptant et le reste en 3 ans par sommes égales, mais M. Tupper a offert de placer bout à bout pour remplacer cet égout, des tuyaux vitrifiés munis d'une ouverture à chaque intersection. Le travail serait exécuté pour $37,500 payables 60 jours après l'achèvement des travaux.

Dans le fleuve.—Hier, à 1 h. de l'après-midi, trois matelots du steamship "Red Sea", ancré au pied de la rue Terpsichore, étaient occupés à peindre les flancs du navire, dans une petite embarcation, lorsque celle-ci a chaviré et les a précipités dans le fleuve. Ils ont réussi à se sauver avec l'aide de deux jeunes garçons, Jas. Simpson et Mike Sequet.

Blessé.—Hier matin, un nègre du nom de Simon Vardelle, âgé de 40 ans, qui travaillait sur la plantation Hughes (Bayou Lafourche), a reçu, d'un nommé J. Butler, un coup de fusil dans le dos. Il est arrivé en ville par le train du Texas Pacific et a été transporté à l'hôpital.

Rixe.—Hier, à midi 15, une rixe a eu lieu dans un bar room de la rue Tchoupitoulas près Jackson, entre un nègre du nom de Bristo Mackaway et Tom Allen. Le premier a été blessé d'un coup de couteau au bras gauche; il prétend n'avoir donné à Mackway aucun motif de le frapper. Il lui avait seulement demandé de lui rembourser un dollar qu'il lui devait.

Encore un enfant.—Le caporal Devan a trouvé, hier à 4 heures 30 de l'après-midi, au coin des rues Washington et Carondelet, un enfant nouveau-né qui a été transporté à la sixième station.

Colored State Fair Association.—Nous devons nos remerciements aux directeurs de la "Colored State Fair Association," qui nous ont adressé une carte d'invitation pour assister à l'ouverture de cette exposition, qui aura lieu lundi prochain, 7 novembre, au Fort Espagnol.

Paragraphes.—Mercredi dans l'après-midi, une nommé Robert qui a été renversée au coin des rues Canal et Dauphine par un char de la rue Claiborne, a eu deux doigts écrasés.

—Mercredi matin, à 1 heure 30 le gardien du dépôt de l'Illinois Central sur la levée, au pied de la rue Thalie, a découvert un individu qui cherchait à ouvrir un wagon et a tiré sur lui sans l'atteindre. Il n'a réussi qu'à lui faire prendre la fuite.

—L'inspection des stations de pompes par le Board of Control et le Fire and Lighting Committee, a été reprise hier et sera terminée aujourd'hui.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Chambre des Députés.

Débats sur la conversion de la rente. Adoption de l'ensemble du projet.

Paris, 3 nov—Les débats sur le projet présenté par le Cabinet et qui a pour but de convertir la rente de 4 1/2 pour cent en 3 pour cent, ont commencé aujourd'hui, à la Chambre des Députés.

MM. Allain-Targé et Soubeyran ont admis l'utilité, l'opportunité de la conversion, mais ils ont critiqué les moyens auxquels a recours le gouvernement; ils ont déclaré que la mesure équivalait, en réalité, à un emprunt déguisé.

M. Ribot a parlé en faveur de la mesure, mais en faisant des réserves.

M. Agat l'a attaquée.

M. Rouvier, président du Conseil et ministre des finances, a dit que ses collègues et lui acceptaient le principe de la mesure; il a fait ressortir les avantages qui doivent résulter de la conversion proposée et déclaré que le gouvernement maintient le projet tel qu'il est.

M. Salis est alors monté à la tribune pour déposer le rapport du comité chargé de s'occuper du scandale Caffarel.

Le président a demandé si la Chambre voulait suspendre la discussion sur la question financière pour entendre le rapport. On est allé aux voix et il a été décidé que la discussion sur la conversion de la rente devait continuer.

M. Rouvier a poursuivi son discours. La création de 37,000,000 de francs de rentes 4 pour cent, a-t-il dit, produirait un fonds crédit. L'abolition du budget extraordinaire pour 1888 est impossible, a-t-il ajouté, mais le gouvernement prendra des mesures pour supprimer désormais ces budgets.

En terminant, le premier ministre a recommandé l'adoption du projet.

Plus tard, dans une réunion de la Droite, il a été résolu de ne pas faire de la conversion une question de Cabinet; que le débat devait conserver un caractère purement financier.

M. Pichon a proposé un amendement stipulant que le 4 1/2 pour cent serait converti en 4 pour cent.

M. Rouvier est monté à la tribune. Il s'est adressé à la gauche et lui a demandé d'interpeller directement le gouvernement sur la politique générale, au lieu de changer le caractère des débats purement financiers. (Applaudissements au centre.)

Le gouvernement peut ainsi se procurer 160,000,000 de francs pour ses armements, sans augmenter d'un sou les charges de l'Etat (grande excitation.)

L'amendement de M. Pichon a été rejeté, à une majorité de 344 contre 172.

La première clause du projet de conversion a été alors adoptée.

M. Rouvier a consenti à réduire les frais de la conversion à 1,500,000 francs.

La Chambre des Députés a adopté une proposition requérant le gouvernement de soumettre à la Commission du Budget un état détaillé des dépenses; puis l'ensemble du projet a été adopté à une majorité de 276 contre 161.

Le comité sur l'affaire Caffarel maintient la nécessité de l'enquête.

Paris, 3 nov—M. Rouvier a déclaré devant le comité que l'enquête sur l'affaire Caffarel était complètement inutile, mais le comité par un vote de 10 contre 1, a maintenu la nécessité de la mesure.

Perte de 35 pêcheurs

Boulogne, 3 novembre—35 pêcheurs se sont perdus durant la tempête. 7 corps ont été rejetés sur la plage.

Rente française—Banque de France.

Paris, 3 nov—Le trois pour cent est coté à 81 francs 95 centimes.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une diminution de 5,725,000 francs en or et 1,275,000 francs en argent.

Grève.

Bruxelles, 3 novembre—Seize cents mineurs se sont mis en grève dans le district Borinage.

On craint qu'il n'y ait de nouvelles émeutes.

Résolution du comité médical de Tullamore en faveur de M. O'Brien

Dublin, 3 nov.—Le comité médical de Tullamore a adopté une résolution dans laquelle il exprime la sympathie pour M. O'Brien.

Il requiert instamment les inspecteurs de la justice locale de traiter avec humanité les prisonniers politiques incarcérés à Tullamore, y compris M. Hayden, du *Westmeat Examiner*.

Le train impérial russe.

Berlin, 3 novembre—Le train impérial russe est arrivé à Cambinne dans la Prusse Orientale et y attendra l'arrivée du Czar. Le train est bien gardé par des troupes.

M. O'Brien.

Dublin, 3 novembre—M. O'Brien est très gai dans sa captivité. Il porte le costume civil.

Séance du Cabinet Anglais.

Londres, 3 nov—Une séance du Cabinet a eu lieu aujourd'hui.

M. Balfour, secrétaire en chef pour l'Irlande, qui est arrivé hier de Dublin, y assistait.

Tempête—Deux navires à la côte.

Londres, 3 nov—Une violente tempête a soufflé toute la nuit dernière sur le chenal anglais.

Deux navires ont été jetés à la côte dans la baie Pegwell.

Découverte d'un autre complot nihiliste.

Vienne, 3 nov.—Une dépêche de St-Pétersbourg au journal *Politische Correspondenz* annonce qu'on a découvert un autre complot nihiliste.

Le quartier général des conspirateurs se trouvait dans la maison d'un pharmacien du nom de Schuppe.

La police y a fait une descente et a trouvé un grand nombre de bombes. On a opéré plusieurs arrestations.

L'empereur Guillaume.

Berlin, 3 nov—L'Empereur Guillaume a passé une assez bonne nuit.

Fièvre jaune.

Jacksonville, Floride, 3 nov—Dans les vingt-quatre heures finissant hier soir, on a constaté sept nouveaux cas de fièvre jaune à Tampa et deux décès par cette maladie. Sept garde-malades sont arrivés de la Nlle-Orléans.

Le temps est froid, ce qui donne un peu de consolation à la population.

Il n'y a pas de cas de fièvre jaune dans l'Etat en dehors de Tampa.

Vakeel de Dongola.

Londres, 3 nov—Vakeel de Dongola, qui est actuellement au Caire, a offert de réoccuper Dongola, avec l'aide de tribus amies, si le gouvernement égyptien fournit les armes et un subside de 400,000 de livres sterling. L'offre a été acceptée.

Emigration

Berlin, 3 nov—Le nombre de personnes qui ont émigré, cette année, d'Allemagne est de 19,000 de plus qu'en 1886.

Renforts pour Wady Halfa.

Le Caire, 3 novembre — Il y a 5500 derviches entre Sarras et Dongola. D'autres renforts ont été envoyés à Wady Halfa.

Troupes pour Massouah.

Naples, 3 novembre—Trois mille hommes de troupes italiennes, comprenant la première section de l'expédition pour l'Abyssinie, sont partis aujourd'hui pour Massouah.

Soulèvement.

Londres, 3 nov—Des nouvelles reçues par la malle de Sierra Leone annoncent que les indigènes de Sannohoo se sont soulevés et ont massacré la police de l'endroit ainsi qu'un grand nombre d'habitants. Les canonnières *Acorn* et *Electo* ont reçu l'ordre de se rendre à Sannohoo, pour y réprimer les désordres.

Rumeur.

St. Pétersbourg 3 nov.—On rapporte que Kruff a offert $400,000, pour avoir le secret du nouvel engin explosif fabriqué par l'ingénieur russe Henckteseell. Celui-ci a refusé l'offre, parcequ'il avait déjà contracté avec le gouvernement.

Banque Impériale d'Allemagne.

Berlin, 3 novembre — L'état de la Banque Impériale d'Allemagne indique une augmentation sur les espèces de 9,240,000 marcs.

Récompense offerte.

Berne, 3 nov—Une récompense de 500 francs a été offerte pour l'arrestation des assaillants de M. Saluz, chef du parti du travail, qui a été poignardé, allègue-t-on, par les anarchistes. M. Saluz a succombé depuis à ses blessures.

La Porte.

St. Pétersbourg, 3 nov—La Porte a laissé entrevoir un peu d'inquiétude relativement à la récente entrevue entre le premier ministre d'Italie, M. Crispi, et le prince Bismarck, à cause des vues qu'on attribue à l'Italie à l'égard de Tripoli.

Le chancelier allemand, afin de calmer cette appréhension, a donné l'assurance au Sultan que l'Allemagne ne participera ni moralement ni matériellement à aucune entreprise qui menacerait l'intégrité de la Turquie.

Incendie d'un navire.

Londres, 3 nov—Le steamer anglais "Howard," capt. Wilson, qui était parti de Savannah le 18 octobre pour Revel, est entré dans le port de Queenstown, ce matin. Il avait son chargement en feu.

C'est dans le coton que l'incendie a été découvert; plus de 200 balles ont été jetées par dessus bord. On a fait mille efforts pour éteindre le feu, mais les flammes ont continué à s'étendre et ont enfin atteint la cale. On a submergé le navire pour avoir raison des flammes.

M. O'Brien en Prison—Ses protestations.

Le journal *United Ireland* déclare que les autorités avaient envoyé une circulaire secrète aux forces réunies à Mitchelstown, avant le meeting du 5 septembre, durant lequel la police a tiré sur le peuple.

Cette circulaire ordonnait de ne rien épargner pour supprimer les meetings nationalistes. Il y était interdit à la police de faire le moindre compromis avec les ligueurs.

La cellule dans laquelle a été placé M O'Brien, à Tullamore, a huit pieds de long sur six de large. Il a reposé cette nuit sur un lit en bois. Il a signifié au gouverneur de la prison qu'il refusait de faire tout travail servile et qu'il ne voulait pas se trouver mêlé aux criminels.

Le gouverneur en a référé au bureau des prisons, avant de se résoudre à traiter M. O'Brien comme un vulgaire criminel.

Explosion dans une Mine.

Londres, 3 novembre—Une explosion a eu lieu dans une mine de plomb, à Mattlock, comté de Derby. Vingt-cinq hommes étaient dans le puits au moment de l'explosion. On en a déjà tiré cinq cadavres.

Le duc de Séville gracié

Madrid, 3 novembre—La reine-régente s'est rendue à la supplique que lui a envoyée le duc de Séville.

Le gouvernement demande qu'avant de rentrer en Espagne, il retourne, quelques mois, sur l'île Maton, où il avait été exilé jusqu'à ce que sa grâce soit officiellement accordée.

Madrid, 3 nov—Les représentants de la Compagnie des Navires de l'Union ont eu une entrevue avec le premier ministre Sagasta; ce dernier a promis d'employer toute son influence pour faire abréger de 51 heures à 16 le trajet du Southern Express, de Londres à Lisbonne.

Il est probable que les malles françaises, allemandes et autres, prendront la même route.

WASHINGTON.

Le chirurgien en chef Hamilton.

Washington, 3 nov—Le chirurgien en chef Hamilton a reçu aujourd'hui, de Tampa, un télégramme du Dr Porter, annonçant que les cas de fièvre jaune en cette ville ont diminué, grâce à un vent du nord qui souffle depuis quelques jours.

Sept nouveaux cas et trois décès ont été constatés depuis le dernier rapport.

Les anarchistes condamnés gardés à vue.

Chicago, 3 nov—Deux compagnies d'agents de police stationnent actuellement dans la prison du comté, près des cellules des anarchistes, tous armés de carabines Winchester. Cette garde sera de service jusqu'au 11 courant, jour de l'exécution. Tout est calme autour de la prison.

Les anarchistes à Chicago—Démarches faites pour les sauver.

Chicago, 3 novembre—L'événement de la matinée, à la prison du comté, a été une conférence de près d'une demi-heure entre le capitaine Black, L. S. Oliver et les sept anarchistes condamnés.

Après cette conférence, le capitaine a refusé de dévoiler aucun détail de ce qui venait de se passer. Il a dit qu'il comptait partir pour Springfield, porteur d'une demande d'amnistie, lundi soir.

Quand on lui a demandé s'il espérait un acte de clémence, il a répondu:

"Je suis un de ces hommes qui ne désespèrent jamais. J'espérerai jusqu'au moment où il n'y aura plus moyen de le faire, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'à pleurer le meurtre légal de ces sept hommes.

Plusieurs avocats éminents ont suggéré à la défense, pour obtenir, tout au moins, un sursis, de demander un writ de "lunatio inquirendo", afin de déterminer l'état mental des sept condamnés. On a demandé au capt. Black ce qu'il pensait de cette nouvelle démarche.

"Cela est possible, a-t-il dit, mais ces malheureux-là n'y consentiront pas. Ils sont trop braves, je n'insisterai pas sur ce point.

Excitation produite par Mme Parsons dans les rues de Chicago. 5000 brochures vendues par elle.

Chicago, 3 nov—Aujourd'hui, vers midi, Mme Lucy Parsons, femme d'un anarchiste, est sortie du bureau de l'imprimerie Spaulding, rue Clarke, et a commencé à vendre des imprimés intitulés:

"Was it a fair trial?" Y a-t-il eu un procès impartial? Elle avait les bras chargés de ces imprimés qu'elle vendait 5 cents la pièce. Elle n'essayait pas de faire des discours, mais le spectacle étrange de cette femme vendant des imprimés anarchistes, a attiré une foule considérable.

Il se passa pas mal de temps, avant qu'on sût que cette mystérieuse vendeuse était Mme Parsons.

En un clin d'œil, la rue a été bondée de curieux. La foule était si compacte, qu'il était impossible à une voiture de se frayer un chemin au milieu de la rue.

Cinq minutes après que le nom de cette femme eut été connu, il est devenu impossible d'arriver même à cent yardes de l'endroit où elle se tenait. Toute circulation était devenue impossible quand trois officiers de police sont arrivés et ont ordonné à Mme Parsons de ne pas rester en place; elle prit alors la direction des bâtisses du gouvernement, portant toujours ses imprimés et suivie d'une foule énorme. On estime à 5000 les personnes qui s'étaient assemblées en cet endroit.

Les conducteurs de cars agitaient en vain leur sonnette; des centaines de cochers ont été obligés de reculer devant la foule.

Enfin deux officiers sont arrivés et ont conduit Mme Parsons devant le chef de police Ebersold.

Cet officier n'a pas voulu se mêler de l'affaire. Il a déclaré que Mme Parsons avait le même droit que tout autre vendeur de journaux ou de brochures. Elle pouvait parfaitement continuer, pourvu qu'elle n'empêchât pas la circulation.

Mme Parsons est alors revenue au bureau pour prendre une nouvelle provision d'imprimés. Au lieu de rester devant la bâtisse, elle se mit à parcourir la rue, en se dirigeant vers le bureau de poste, toujours en vendant ses imprimés, et n'ayant pas même le temps de changer la monnaie qu'on lui tendait.

En arrivant près de la bâtisse du gouvernement, elle se trouva entourée d'une foule plus grande qu'auparavant. Un député-marshal lui commanda de marcher; elle obéit et continua à parcourir les rues jusqu'à ce que, complètement épuisée, elle monta les escaliers du bureau Devine et tomba évanouie sur une chaise. En quelques heures, elle a vendu ainsi près de 5000 brochures à 5 cents pièce.

Démarches faites près de Spies pour le sauver.

Chicago, novembre—Cette après-midi, le Dr Schmidt, Franck Stauber et Geo. Schilling qui se sont fait remarquer par le zèle qu'ils ont déployé pour obtenir de la clémence en faveur des condamnés, sont allés visiter Spies dans la prison. Ils étaient porteurs d'un papier qu'ils lui ont présenté. La conversation s'engagea vivement. L'anarchiste semblait se demander ce qu'on lui demandait. On a entendu Stauber s'écrier: "Mais c'est la dernière chance." Après bien des débats, Spies a fini par prendre une plume et signer son nom sur le mystérieux papier.

Trois des condamnés signent une demande en grâce.

Chicago 3 nov.—Auguste Spies, Samuel Fielden et Nicholas Schwab ont signé, cette après-midi, une pétition demandant humblement au gouverneur de commuer leur sentence.

Ce sont les trois seuls des sept condamnés qui n'aient pas écrit au gouverneur qu'ils n'accepteraient pas de commutation de peine. Le Capt. Black et P. Oliver, qui ont vu les prisonniers, ce soir, ont obtenu d'abord les signatures de Fielding et de Schwab.

On a fait toute espèce d'efforts pour déterminer Spies à signer la pétition, mais il a obstinément refusé, ainsi que Lingg, Engel, Fischer et Parsons. A 3 heures 30, de l'après-midi, la même pétition a été portée à la prison par le Dr Smith, l'alderman Franck, Stauber et H. Linuemeyer, avec la permission de parler aux condamnés.

Geo. Schilling est arrivé le dernier et s'est joint aux autres personnes. Il était évident que, depuis ce matin, Spies attendait. Il a lu la pétition plusieurs fois. Après avoir discuté une heure durant, il a dit: "Allons, donnez-moi une plume," et il a signé.

Les visiteurs sont alors allés trouver les quatre autres qui avaient déjà refusé toute clémence.

Geo Schilling a supplié longtemps Parsons, mais sans réussir. Lingg a absolument refusé. Lui et Engel souriaient souvent.

Fischer paraissait hésiter; Franck Stauber après avoir tenté pour le décider à signer, n'a pu y réussir. Il paraît qu'il y avait trois pétitions différentes. L'une a été signée par Spies, Fielding et Schwab, mais les autres n'ont pu se résigner à en signer aucune.

Les mêmes personnes ont promis de revenir le lendemain.

"Il nous a fallu batailler bien longtemps, avant d'obtenir la signature de Spies, et nous espérons venir à bout des autres demain," a dit Frank Stauber, en sortant de la prison.

Geo. Francis Train a envoyé sept paniers de fruits aux condamnés avec un billet de $5 pour chacun.

Pétition pour les anarchistes.

Chicago, 3 nov—Des pétitions en faveur des anarchistes condamnés à mort sont arrivées par la malle et par des messagers.

La Ville de Detroit a envoyé une pétition portant 3500 noms et Grand Rapids 500. On rapporte qu'on a déjà obtenu près de 2,000,000 de signatures aux pétitions adressées au Gouverneur.

Construction de l'échafaud de ses anarchistes.

Chicago 3 nov.—Le sherif a déjà commencé la construction de l'échafaud sur lequel doivent être pendus les anarchistes. Les charpentiers ont travaillé toute l'après-midi à préparer les pièces qui doivent le composer.

Ce détail est considéré dans certains cercles comme un indice certain des intentions du gouverneur.

M. Matson croit que le chef de l'Etat n'interviendra pas.

Choléra

L'officier sanitaire Wm M Smith

New York, 3 nov—L'officier sanitaire Wm M. Smith donne le sommaire suivant des faits relatifs au choléra parmi les passagers des steamers Alesia et Britannia:

"L'Alesia a eu six décès par le choléra pendant son trajet; quatre passagers et deux hommes d'équipage.

"Il y a eu en tout, parmi les passagers de "l'Alesia," trente-cinq cas de choléra, dont 19 ont été fatals. Deux décès sont survenus hier, mais dus à d'autres causes.

Sur le "Britannia" on a constaté seulement quatre cas de choléra depuis l'arrivée de ce steamer."

Le Dr. Smith ajoute: "L'officier sanitaire et les commissaires de la quarantaine ont fait et font tout ce qu'ils peuvent pour la sécurité du public. Ils ont réussi jusqu'ici et réussiront à limiter cette épidémie de choléra au rayon de la quarantaine et à empêcher la maladie d'être propagée par les bagages ou autrement dans l'intérieur."

L'ex-Président Jefferson Davis.

Macon, Géo., 3 nov—L'ex-Président Jefferson Davis et sa famille sont partis ce matin pour Beauvoir sur un train spécial. Ils ont été escortés à la gare par les volontaires de Macon.

Saint Siège.—On évalue à 10 millions les sommes offertes au pape, à l'occasion de son jubilé, et à 20 millions la valeur matérielle des objets dont on lui a fait présent.

L'*Osservatore romano*, organe du Vatican, déclare dépourvue de fondement la nouvelle que le Pape aurait nommé une commission de cardinaux chargée d'examiner la loi de garanties.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1887.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes: LES POÉSIE DE LAMARTINE.

Pour les hommes: UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE: la scène doit se passer en Louisiane.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Joséphine Dalmau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16 499.—Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau, femme de M C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Joséphine Dalmau, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne devrait pas être accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 3,12.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,232.—Edward Lilienthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée; qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour, conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné; et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 oct—21 au 16 nov

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Ex.....11:00 pm	No 2 Ex.....8:15 am
No 3 Lim. Ex. 8:30 am	No 4 Chi Ex....6:00 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Cin. Ex..7:10 am	No 4 Fast Line..8:05 am
No 1 Fast Line 7:30 pm	No 6 Coast Ac..3:35 pm
No 5 Coast Ac. 9:05 am	No 2 Cin. Ex...9:10 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 53 California Express 11:20 am	No 51 California Express..8:00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited..9:30 am	No 2 Limited..7:00 pm
No 5 Local....3:30 pm	No 6 Local....9:00 am

P. AND F. EAST LA. R. R. — ABITA SPRINGS.

Le dimanche.

Arrivée......7:27 pm	Départ......9:00 am

Tous les jours excepté le dimanche.

Arrivée......8:27 am	Départ......3:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1.......9:00 am	No. 2.......5:00 pm
No. 3.......6:25 pm	No. 4.......7:00 am
No. 5......10:00 am	No. 6.......3:45 pm

Excursion du dimanche.

Arrivée......8:40 pm	Départ......8:00 am

SOUTHERN PACIFIC CO—MORGAN LINE.

No 19 Califor..4 00 pm	No 18 Local....7:20 am
No 17 Local...7:45 am	No 20 Califor.11 15 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Jours de la semaine— 8:30 a.m., 3:45 p.m	Jours de la semaine— 9:00 a.m., 5:00 p.m
Dimanches— 11:30 a.m, 6:00 pm	Dimanches— 9:00 am, 12:00 m, 6:30 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 4 NOVEMBRE 1887.

Bayou Sara—E. J. GAY, à 5 P M
Donaldsonville—BELLE OF THE COAST, 12 M
Pointe Houmas—FANCHON, à 12 M
Donaldsonville—ST-JOHN, à 12 M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M
Bas du fleuve—LURA, à 11 A M

SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1887.

Vicksburg—NATCHEZ, à 5 P M
Vicksburg—CORONA, à 5 P M
Donaldsonville—WHISPER, à 12 M
Pointe Houmas—MABEL COMEAUX, à 12 M
Donaldsonville—ALICE LEBLANC, à 5 P M
Donaldsonville—HORNET, à 12 M
Port Eads—NEPTUNE, à 9 A M

Hauteur des Eaux.

Augusta	—	Nashville Tenn	0.01
Cairo, Ill	—	Nlle Orléans	1.07
Cincinnati O.	4.01	Omaha, Neb.	5.06
Davenport, Ia.	2.00	Pittsburg, Pa.	5.07
Keokuk Iowa.	1.08	Shreveport La.	11.00
La Crosse, Wis.	3.00	St-Louis, Mo	5.04
Leavenworth, K	—	St-Paul, Minn.	1.07
Louisville, Ky.	2.03	Vicksburg	3.04
Memphis Tenn	3.00	Yankton	—

Fleuve et rivières

Vicksburg, 3 novembre—Arrivé et reparti, City of Providence pour St-Louis.

Memphis, 3 novembre.—Le fleuve a haussé de 2 pouces. Temps clair. Arrivé, Kate Adams de Arkansas City. Départs, D H Rucker pour St Louis à 9 p m; Benton pour Arkansas City à 10 p m.

Louisville 3 nov.—La rivière est stationnaire—2 pieds 5 pouces dans le canal. 3 pouces aux chutes. Temps clair et agréable.

Evansville, 3 novembre—La rivière a 6|10 et baisse. Temps couvert et agréable.

Les Passes.

Port Eads, 3 novembre 6 p m—Vent du nord ouest, léger. Arrivés, à 4 a m. steamship anglais Professor capitaine Keller, de Liverpool, à 6 30 a m steamship anglais Canton, capitaine McIntyre de Colon.

Départs, City of Dallas pour Bélize Honduras, et Cydonia pour Revel.

Marchés.

Paris, 3 nov.—Les rentes 3 pour cent 81 fr 95c.

Havane, 3 novembre—Or espagnol 239 1|2 à 239 3|4. Change calme, mais ferme.

Liverpool, 3 novembre, midi—Coton—Calme et en bonne demande. Ventes 10,000 balles dont 1000 balles pour l'exportation et la spéculation. Middling uplands 5 5|16d; middling Orleans 5 7|16d.

Recettes 24 000 balles, coton américain 20 000.

Liverpool, 3 nov, 4 p m—Coton—Ventes de coton américain 6,900 balles.

Liverpool, 3 nov, 4 p m—Futurs stables—livraison en novembre 5 15|64d acheteur, novembre et décembre 5 13|64d acheteur, décembre et janvier 5 12|64d acheteur, janvier et février 5 12|64d acheteur, février et mars 5 13|64d acheteur, mars et avril 5 14|64d acheteur avril et mai 5 16|64d acheteur, mai et juin 5 18|64d acheteur, juin et juillet 5 20|64d acheteur.

New York, 3 nov, midi — Coton facile. Middling Uplands 9 5|8. Ventes 150 balles.

Futurs — calmes. Ventes 45 000 balles — livraison en novembre 9 60, 61; décembre 9 58, 59; janvier 9 60, 65; février 9 70, 71; mars 9 77, 78; avril 9 84, 85; mai 9 91, 92; juin 9 99, 10; juillet 10 05, 06; août 10 11, 12.

New York, 3 novembre—Coton facile. Uplands 9 5|8, Orleans 9 3|4. Ventes 133 balles.

Futurs stables à la clôture—livraison en novembre 9 57, décembre 9 55, janvier 9 61, février 9 68, mars 9 75, avril 9 82, mai 9 90, juin 9 97, juillet 10 02, août 10 07.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI 3 NOVEMBRE 1887.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Yodmandale. Hick. Havre via Norfolk, Va.
Steamship (ang) Costa Rican. Watson. Liverpool
Steamship (esp) Arecibo. Mendialdua. Liverpool.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) N B Lewis. Gullison. Barbades, sur lest.
Barque (ang) Sarah McMullan Bahb, sur lest.
Steamship (ang) Professor. Wallace. Liverpool.

BATEAUX A VAPEUR.

Pargoud. Carlton. Greenville.
Hornet. Dumestre. Donaldsonville.
Neptune. Taylor. Port Eads.
Whisper. Brinker. Donaldsonville.
Mabel Comeaux. Comeaux. Pointe Houmas.
Alice LeBlanc. LeBlanc. Donaldsonville.
Henry Marx. Jackson. Greenville, avec 5 barges.
Luella Grivot. Vicksburg avec 2 barges.
Lougre New York. Golden Ranch.
Louise. —. Rivière Amite.

EXPORTATIONS.

HAVRE VIA NORFOLK VIR.—par steamship Yedmondale—5497 balles coton.
LIVERPOOL—par steamship Costa Rican—6042 balles coton 15 004 21|56 boisseaux mais en grenier 7320 sacs tourteaux 1200 douves et [illegible] en transit.
LIVERPOOL, par steamship Arecibo—5150 balles coton.

Arrivages de produits.

GREENVILLE—par steamer Pargoud—2141 balles coton 1870 sacs graine coton et fret assorti.
DONALDSONVILLE—par steamer Hornet—10 boucts sucre 79 barils melasse 40 sacs riz brut et fret assorti.
PORT EADS—par steamer Neptune—300 barils sucre 143 barils melasse 210 sacs riz brut et fret assorti.
DONALDSONVILLE—par steamer Whisper—56 boucts sucre 529 barils sucre 321 barils melasse 160 sacs riz brut et fret assorti.
P'TE HOUMAS—par steamer Mabel Comeaux—29 boucts sucre 482 barils sucre 425 barils melasse 22 sacs riz brut.
DONALDSONVILLE—par steamer Alice LeBlanc 543 barils sucre 169 barils mélasse.
GREENVILLE—par steamer Henry Marx et barges—39,235 sacs graine coton.
VICKSBURG—par steamer Luella—4287 sacs graine coton.
GOLDEN RANCH—par lougre New York—80 barils sucre.
RIVIERE AMITE—par steamer Louise—94 balles coton 230 sacs graine coton 3 boucts sucre 10 barils melasse et fret assorti.

Par les chemins de fer

SHELL BEACH RAILROAD—47 barils melasse 20 boucts sucre et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—1833 balles coton 1 balle graine coton 8 wagons graine coton 1080 sacs riz brut 110 boucts sucre 1636 barils sucre 835 barils melasse 1 demi-barils melasse 1 barillet melasse 1 wagon riz et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD 3147 balles coton 900 sacs farine graine coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—974 balles coton et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1699 balles coton 2 wagons graine coton et fret assorti.
N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—2384 balles coton 10 boucts tabac et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	A quai
Amy Dora	Gênes	4e dist, 45
Atrato	Brême	Gouldsboro
Arecibo	Liverpool	4e dist, 42
Acuba	Gênes	rue 4e
Austerlitz	....	4e dist, 44
Blagdon	Reval	3e rue
Barden Tower	Havre	3e rue
Bordeaux	Havre	4e dist, 41
Costa Rican	Liverpool	1er dist, 21
Cydonia	Reval	1er dist, 36
Cedar Branch	Gênes	1er dist, 39
City of Dallas	Belize	1er dist, 15
Clintonia	Anvers	rue 6e
Crown Prince	Reval	1er dist, 39
Explorer	Liverpool	2e dist, 9
Europa	Reval	Pte Tier
El Dorado	New York	Alger
Foxhall	Réparation	Alger
Gussie	Port Limon	Alger
Glenmavis	Russie	Pte Tier
Glenshorvea	....	1er dist, 12
Haytien	Liverpool	1er dist, 20
Harrogate	....	4e dist, 45
Jamaican	Liverpool	1er dist, 90
Knickerbocker	New York	2e dist, 8
Kaires	Havre	1er dist, 35
Kimberley	Liverpool	rue 3e
Mariner	Liverpool	2e dist, 9
March	Brême	4e dist, 42
Norfolk	....	rue 1re
Jos Oteri, Jr	Bluefields	1er dist, 14
Prest Garfield	Reval	1er dist, 35
Parole	....	Alger
Prydain	Anvers	rue 3e
Pic 9th	Barcelone	4e dist, 47
Red Sea	....	Pointe
Strabo	....	1er dist, 13
S Pizzati	Bocas del Toro	1er dist, 15
Warrior	Bocas del Toro	1er dist, 14
Whitney	Galveston	Alger
Worcester	Brême	1er dist, 36
Yodmandale	Havre	de rue

NAVIRES.

Algoma	Liverpool	2e dist, 32
Charles	Havre	2e dist, 32
Caldera	Havre	2e dist, 32
Corsica	....	1er dist, 33
Ile Marthe	Havre	2e dist, 27
Lydia Skolfield	....	1er dist, 31
Linnie Burrill	....	2e dist, 31
Nettie Murphy	....	3e rue

BARQUES.

Brasos	....	1er dist, 27
Carmelita	....	2e dist, 18
George Treat	Algeria	1er dist, 31
H L Routh	Lisbonne	1er dist, 31
Joseph Fermeca	....	Gretna

BRICKS.

Alfredo	....	2e dist, 15
Sevilla	....	rue 3e

GOELETTES.

R B Locke	....	2e dist, 17
Sidney G Huppell	....	1er dist, 31

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Kate B Morse, Hutchins..par.. 25 sept
Steamship Adèle, Thackary......en charge 25 oct
Steamship Hudson, Freeman......parti 29 oct
Steamship Eureka, Quick......parti 29 oct
Steamship Excelsior, Higgins......parti 1 nov
Barque W S Massey, Phelan......parti 28 oct

PHILADELPHIE.
Goelette W J Lermond, Hupper......parti 24 oct

LIVERPOOL.
Barque John Watt, Sweetzer......partie 29 août
Barque Venezuela, Perry......partie 17 sept
Navire Julia, Bremner......parti 25 sept
Steamship Texan, Wallace......parti 30 sept
Steamship Scholar, Corbishley......parti 24 sept
Steamship Venezuelan, Gillies......parti 2 oct
Steamship Professor, ——......parti 15 oct
Steamship Cassius, Rex......parti 27 oct

NEWPORT.
Barque Demetra, Schramm......partie 30 sept

LONDRES.
Steamship Rydal Water......parti 7 oct
Navire Lady Dufferin, Lockhart......parti 21 sept
Barque Kepler, Aitkens......partie 24 sept
Steamship Ocean King, Denham......parti 20 oct

MARYPORT, ANG.
Steamship Mandalay, Tindale......parti 20 oct

LIMERICK.
Barque Clyde, Johnson......partie 27 août

BOSTON, ANG.
Barque Nee, Cacace......partie 30 sept

SWANSEA.
Steamship Albany, Gough......parti 5 oct
Steamship Ocean King, Denham......parti 26 oct

PARA.
Navire Prince Rudolph, Dixon......parti 1er oct

MARSEILLE.
Brick Peppino, Jacarino......parti 15 sept

LIVOURNE.
Steamship Védrec. ——......parti 30 sept

CAPE TOWN, AFRIQUE.
Navire Margaretha, Koster......parti 24 sept

RIO DE JANEIRO.
Barque E. T. G., Frick......partie 7 sept
Navire Prince Umberto, Keene......parti 24 août
Barque Hera, Kempe......partie 23 sept
Navire Prince Regent, Sonnsen......parti 11 sept
Navire Prince Amadeo, Rutter......partie 23 sept
Navire Prince Frederick, Rutter......parti 3 oct

COLON.
Navire Riverside, Hallett......expédié 12 oct

MONTEVIDEO.
Navire Abbie S Hart, Durkee......parti 22 sept
Barque Taskar, Curry......partie 29 août

POINT DE GRAVE.
Steamship Nantes, Artur......parti 10 oct

GÊNES.
Barque Sator, Rodista......partie 21 sept

HAMBOURG.
Navire Hedwig, Minssen......parti 25 août
Navire Stephan, Marsenich......parti 30 août
Steamship Wastan, ——......parti 12 oct

BRÊME.
Navire Henry, Fisher......parti 26 oct
Navire Margarethe, Poppe......parti 14 oct

CADIX.
Barque Angelo Castellano, Trapani.parti 1er oct

CARDIF.
Steamship Albany, Gough......parti 13 oct

MALAGA.
Barque Maresca, Dorso......parti 6 mai
Barque Freihandel, Akens......partie 5 sept

BARCELONE.
Barque Alejandro Rosh, Arguilague ..par 1 jui
Barque Francesco, Marcaca......expédiée 25 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Barbara Lacer, veuve de Adolph Nikoll, vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,367—En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 septembre 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'ilet No 282, borné par les rues Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, et désigné par le No 15 sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire, et mesure, au pied américain, trente deux pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds et borne dans le fond par le reste du susdit ilet.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District, dans l'ilet No 323, borné par les rues Franklin, Liberty, Erato et Thalia, désigné par le numéro sept sur un plan de J. H. Pilié, voyer, annexé à un acte pardevant T. L. McCay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—L'acquereur paiera comptant tous les frais de la vente, commissions, etc., ainsi que les taxes de 1887 s'élevant à environ cent trente six dollars et 24 sous, le reste [illegible] comptant.

Cette vente se fait sujette à toutes les hypothèques et obligations pesant sur lesdites propriétés; et l'acquéreur en prenant les titres avec les hypothèques et obligations en sus du prix d'adjudication.

Lesdites hypothèques et obligations sont les suivantes:

Registre 155, folio 781, Inscrite, 27 Fév 1885 — L'hypothèque générale résultant d'une confirmation de la dite veuve Adolphe Nikoll comme tutrice naturelle de ses dits six enfants mineurs pour $3431.82 et intérêt, etc.

Registre 155, folio 787, Inscrite, 1 avril 1885 — L'hypothèque générale résultant d'un jugement d'adjudication rendu le 30 mars 1885 et ci-dessus décrite de Trois mille onze piastres et 33 sous, et intérêt etc. etc.

Book 328, folio 461, Inscrite, 24 Fév 1887 — L'hypothèque accordé par la veuve Ad. Nikoll en faveur de Thomas Glaser de Quatre cents dollars avec intérêt par acte pardevant M. T. Ducros notaire, le 23 février 1887 et pesant sur les deux propriétés.

Registre 326, folio 67, Inscrite, 9 nov 1885 — Le lien et l'hypothèque du vendeur garantis par la veuve Ad. Nikoll en faveur de la succession de Chas. Prager, acte pardevant J. D. Taylor, notaire le 4 novembre 1885 de mille dollars étant le reste du et l'intérêt portant sur la propriété décrite en second lieu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 oct—5 7 12 19 26—nov 2 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Philip et Première.

Mme Hannah Moore vs Mme Fanny Meyer, veuve et tutrice et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,605—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magasin, Philip, Constance et Première et étant composé d'une moitié de trois lots désignés par les numéros un deux et trois de l'ilet numéro vingt sur un plan fait par F. J. Rothaas, le huitième jour de février 1837 et annexé à un acte passé pardevant William G. Lewis, ancien notaire en cette ville, le vingt-quatrième jour de février 1837. La dite portion de terre mesure trente sept pieds onze pouces de face à la rue Magasin entre Première et Philip, sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds trois pouces entre lignes parallèles, étant la moitié des trois lots la plus près de la rue Philip.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le district et ilet ci dessus décrits, et mesurant quinze pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Magasin sur une profondeur de cent cinquante huit pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le tout conformément au diagram ou dessin en date du dix-septième jour de juin 1855, dressé par W. T. Thompson, ancien député voyer de la ville et annexé à un acte passé pardevant W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, le neuvième jour de juin 1855, laquelle propriété est une subdivision de la propriété désignée par le numéro neuf dans l'ilet numéro vingt sur un plan de Pilié, ancien voyer, en date du deuxième jour de mars 1824 et déposé à l'étude de C. Pollock, ancien notaire en cette ville, étant la portion sur le côté ouest de la rue Première. Etant la même propriété acquise par feu Joseph Gundersheimer de George Smith, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, en date du 31 juillet 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Sect—12,19,30, 26—2, 5 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm Hillman vs. ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, Lne., 17 octobre 1887.
[Signé]: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18 oct—au 19 nov

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera, et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 206 rue Canal.
18 oct—

CHARTE.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

CE vingt-deuxième jour d'octobre, de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept,

Par devant moi: Anatole Anthony Ker, notaire de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et par les présentes s'engagent, ainsi que ceux qu'elles représentent, à constituer une corporation dont l'objet, soumis aux réglements nécessaires, est établi ci-après:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY", et elle aura son siège à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations seront adressées au président du Conseil de Direction, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession, sous le nom ci-dessus, existera pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la présente date; elle est autorisée à s'engager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard; à établir les réglements nécessaires à son administration, ces réglements pouvant être modifiés à volonté; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, sous son nom officiel, toute espèce de biens meubles et immeubles; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines, dont il sera besoin.

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du *lager beer* et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100,000), avec le privilège de le porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2,000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante: Vingt cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000); et ensuite quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt cinq pour cent ci-dessus chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets représentant du versement sur les actions par lui souscrites, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours qui lui sera signifié par écrit, les actions souscrites par ledit délinquant, ainsi que tous les versements qu'il aura déjà faits, seront censés abandonnés à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt cinq mille dollars ($25,000) du capital de la dite corporation auront été souscrits, et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises, pour un montant quelconque dépassant la balance qu'il devra encore sur les actions qu'il possède. Aucune informalité dans l'organisation n'entraînera non plus la nullité de l'acte d'incorporation ni n'exposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

Les pouvoirs de corporation de cette corporation seront exercés de même que toutes ses affaires seront administrées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, une majorité desquels formera un quorum et chacun desquels devra posséder au moins dix actions du capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de décembre 1888 et tous les ans après, aura lieu l'élection par scrutin des directeurs de la corporation en la ville de la Nouvelle Orléans, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. Avis des dites élections sera donné au moins dix jours d'avance dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, et chaque actionnaire aura le droit de prendre part aux élections soit en personne soit par procuration. Il aura un vote pour chacune de ses actions, mais il n'aura pas le droit de voter avec les actions qu'il aurait acquises dans les dix jours précédant l'élection. Une majorité des votes donnés comptant un vote pour chaque action sera nécessaire pour qu'il y ait élection. Il faudra pour qu'une élection soit valide qu'une majorité des actions du capital soit représentée au vote.

Chaque Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le troisième lundi de janvier suivant, et à sa première réunion choisira de son sein son président, son vice-président qui devront être actionnaires. Le Conseil de Direction fixera tous les traitements et définira les devoirs des officiers et des employés. Le président nommera tous les employés de la Compagnie et le Conseil de Direction les confirmera.

Si l'un des directeurs de cette corporation cesse d'en être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil de Direction déclarera ses fonctions vacantes, et s'il se produisait une vacance au sein du Conseil soit par la mort, la démission ou autrement d'un directeur, le Conseil avant que dix jours se soient écoulés, remplira la vacance en choisissant un actionnaire de la compagnie ayant les qualités voulues. Le Vice Président exercera les pouvoirs du Président en l'absence de celui-ci ou dans le cas il serait pour une raison quelconque mis dans l'impossibilité de les exercer lui-même. Si la mort du Président survenait, le Vice Président lui succéderait jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu par le Conseil de Direction dès que la vacance causée dans le Conseil par la mort ou la démission du Président serait remplie ainsi qu'il est prévu précédemment.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation à toute assemblée générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans trois journaux publiés à la Nouvelle Orléans, auront le pouvoir de et sont autorisés à ordonner, d'après la loi, des amendements, changements, additions ou modifications à cet acte, de même qu'ils pourront exiger une liquidation des affaires de la corporation, pourvu que les actionnaires appuyant l'une de ces mesures possèdent les trois quarts du capital; et ces amendements, changements, additions ou modifications seront enregistrés comme l'indique la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées composeront le premier conseil de direction et leur mandat ne prendra fin que le troisième lundi de janvier 1888 ou à l'élection de leurs successeurs. Ils sont donc revêtus de tous les droits et pouvoirs de leur qualité et auront à exécuter tous les actes qui ne sont pas prévus ici, mais indispensables dans la gestion des affaires de la compagnie. Ces personnes sont: MM. Albert Erath, J. Valsin Guidotte, Henri Albert, John Behrend, Frederick D. Becker. A sa première réunion le conseil de direction élira son président, son vice-président, son secrétaire, son trésorier et choisira tels autres employés qu'il jugera convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31ème jour de décembre de chaque année, et un tableau des affaires de cette corporation sera fait et une copie du dit tableau sera exhibée à chaque actionnaire qui pourra demander à le voir à chaque assemblée annuelle pour l'élection des directeurs, lequel tableau montrera en détail la propriété et l'actif de cette corporation, et sa valeur; ainsi que le passif et toutes autres informations qui pourraient être nécessaires pour présenter un tableau précis de ses affaires et de sa situation; le dit tableau devra être attesté sous serment, par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute par limitation de la charte ou pour toute autre cause ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires, qui peuvent être ou ne pas être actionnaires, et qui seront élus par scrutin à une assemblée des actionnaires convoquée expressément à cet effet, après trente jours d'avis publiés quotidiennement dans trois journaux de la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquels dits commissaires, quand ils seront élus, fourniront un cautionnement suffisant avec bonne et solvable sécurité et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et jusqu'à la liquidation de ses affaires. Une pluralité de tous les votes donnés à la dite élection suffira pour élire, et en cas de démission ou de mort d'un ou de plusieurs des dits commissaires, telle vacance sera remplie de la même façon ci-dessus mentionnée pour l'élection des dits commissaires, excepté que cinq jours d'avis dans les journaux au lieu de trente jours seront donnés.

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne transférera moins d'une action entière.

ARTICLE X.

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues d'un directeur, pour agir et le représenter à chaque ou à toutes les assemblées du dit Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les minutes de la dite corporation, et la personne ayant la procuration du dit membre pourra exercer tous les pouvoirs et immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Les noms des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont déclarés assignées et apposées en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année précités, en présence de Messieurs R. C. Stockton, Chas deLassus et Lloyd Posey, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et moi le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé:)

Albert Erath,	Henry Albert,
Chas. Schumaker,	Maurice J. Hart,
John Behrend,	Fred D. Becker,
Henry Forschler,	Emile L. Kiefer,
M. Bellande,	Isidore Doura,
U. Rambaus,	P. Labat,
X. Harstet,	E. De Tugue,
M. G. Abramovich,	N. Fischer,
R. G. Holzer,	Louis H. Perret,
R. C. Stockton,	W. H. Theurer,
ppro F. D. Becker,	J. V. Guillotte,
E. Vergnes,	Anat. A. Kerr, N. P.

Témoins:
Chas. de Lassus, R. C. Stockton, Lloyd Posey.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, certifie que le dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, dans le livre 353, folio—

GEORGE GUINAULT, Député Annotateur.

Moi, Anatole A. Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précité est une copie correcte et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.

ANATOLE A. KER.
27 oct—1m—Dim

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,251—E. A. Bernard vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Ernest A. Bernard, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant James J. Woulfe, Esq. notaire en cette ville, le MARDI 1er jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et, en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne, ainsi que contre les biens, du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
18 octobre—18 au 1er nov

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire résume en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS: No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est aussi non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des meilleures politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 CHARTRES 73